



Niveau 2

Année scolaire 2010 - 2011

Compte rendu de la REI - Réunion d'Echange et d'information du niveau 2 du 5 janvier 2011

Toutes les classes sont représentées sauf la 6^e2.

Présents :

Pour l'équipe : Françoise Blandin, Marie-Noël Malapert, Laetitia Calvo, Marianna Passarello, Delphine Henry, Audrey Ostermann, Véronique Lufbery, Catherine Chevrot, Isabelle Tobin et Tatiana Consiglio

À la suite de la réunion préparatoire et à l'envoi du projet d'OJ par les coordinateurs, Tatiana Consiglio souhaite rajouter 2 points : le PPMS et l'évaluation. Ces points seront abordés à la fin de la réunion. Elle précise que les réponses aux questions posées par les parents délégués ont été réparties entre les membres de l'équipe.

1) **Clarification sémantique :**

Il est précisé que ces termes ont été expliqués aux parents lors de la réunion de pré rentrée.

Le Travail Autonome (TA) est réservé au français et aux maths uniquement, ces matières disposant du taux horaire le plus important (4 h et ½ par semaine pour chaque matière). Les 2 heures de TA sont prises sur le temps officiel. Le TA est obligatoire, le choix de la matière est en principe laissé à la discrétion de l'élève. Chaque jour les fiches pour les inscriptions du TA du lendemain sont affichées pour que les élèves s'inscrivent. Le TA est un moment important car il permet un travail sur les notions vues en classe. De plus le professeur est très disponible, l'effectif étant réduit. En français le TA permet aussi d'effectuer des travaux de groupe.

Le Soutien ne concerne que les mathématiques pour les 6^e, 5^e et 4^e. (Y. Jules assure les 6^e et 4^e et V. Lufbery les 5^e). Il n'est pas obligatoire, le professeur incitant l'élève à y aller pour une période réduite et se déroule en petits groupes (5 ou 6 élèves répartis sur les 3 classes) à l'heure du déjeuner ou en fin de journée. Les parents sont informés au préalable de la proposition de soutien.

La Méthodologie (obligatoire) concerne les 6^e et 5^e uniquement, d'une durée d'1 heure par semaine assurée par le professeur tuteur en petits groupes. Les élèves apprennent à gérer

leur emploi du temps, à organiser leur cartable ...En 6°, elle est enseignée à tous les élèves (1 heure par semaine) et la méthodologie individualisée, proposée à certains élèves à l'issue du conseil de classe et rendue obligatoire.

En 5° la dénomination exacte devient « Aide méthodologique », elle est obligatoire et fait partie de l'emploi du temps.

Etude surveillée : Mise en place cette année elle ne concerne que les 6° et 5°. Facultative, elle se déroule le mardi et le jeudi (l'une de 16h30 à 17h30 et l'autre de 17h à 18 h en effectif réduit (une quinzaine). Elle est différente du soutien mais permet en raison du petit nombre d'expliquer les consignes aux élèves, de leur apporter une aide organisationnelle. Elle est assurée par Véronique Guillemain et Lucas Lombard. C'est grâce à l'aide du Conseil Général que cette étude a pu être mise en place gratuitement.

2) **Coordination scolaire (contrôles)** :

Les professeurs s'efforcent pour chaque contrôle de vérifier qu'il n'y en ait pas plus de 2 dans la journée, mais parfois le nombre peut être supérieur en raison des options ou de certaines matières qui disposent d'un nombre d'heure réduit et qui regroupent des élèves des 3 classes (par exemple en sciences et en SVT). Globalement les classes travaillent groupes mélangés les 2/3 du temps.

De plus, la spécificité de la Source avec 4 conseils de classe par an (soit un de plus que dans le système classique) implique forcément un plus grand nombre de contrôles pour avoir des évaluations pour les bulletins. Il arrive que les élèves préviennent le professeur le jour même du contrôle qu'ils en ont déjà un ce jour là.

L'équipe enseignante rappelle qu'il est indispensable que les élèves planifient leur travail et anticipent pour éviter d'être débordés. Ils ont les moyens de le faire : la fiche du contrat détaille les items à maîtriser en fin de contrat donc les parents peuvent s'y référer, les dates des contrôles sont en général précisées sur l'agenda électronique, les cours et exercices tout au long du contrat sont une préparation aux contrôles et il serait anormal qu'un élève doive travailler énormément à la dernière minute. Le principe est que le contrôle sommatif porte sur ce que l'élève a appris pendant la durée du contrat.

3) **Rythme de la journée – Pauses** :

Les professeurs essayent de bien respecter les horaires et donc les pauses, mais il peut arriver ponctuellement que les pauses soient réduites. Si vraiment le télescopage des cours est trop important le professeur accorde quand même une petite pause.

4) **Aération – Hygiène** (vestiaires sport) :

Pour l'aération, le problème est que le professeur quitte la classe en ne sachant pas s'il y aura un autre cours ensuite, il n'est donc pas possible de laisser les fenêtres ouvertes. Néanmoins,

toutes les fenêtres peuvent s'ouvrir (sauf celles donnant sur rue d'une classe en rez de chaussée) en cas de besoin.

Pour les cours de sport il n'y a effectivement pas de locaux, les élèves qui veulent se changer peuvent le faire dans les toilettes.

5) Cantine :

Globalement la qualité des repas est reconnue par les élèves et les professeurs. Parfois il manque des desserts, un projet de mise à disposition d'une corbeille de fruits est à l'étude.

Les enfants peuvent se resservir, du « rab » est prévu pour chaque service, mais il y a forcément une limite (Lorsque certaines tables ne finissent pas leur plat, celui-ci est alors proposé aux tables des plus gros mangeurs).

Pour la question du nettoyage entre les services, la remarque a déjà été abordée en conseil de niveau, mais l'équipe enseignante et les éducatrices estiment qu'en général il n'y a pas de problème de propreté.

6) Cartables :

Poids des cartables : En Histoire Géo, Maths et Français pour les 6° les livres sont en double depuis l'an dernier. Cette année il en est de même pour les 5°. Pour 2 des 3 classes de 4°, les cours sont donnés sur fichiers en maths. Pour la 3^{ème} classe, les livres de maths sont en double. Une autre classe a adopté le système d'un livre pour 2. L'équipe enseignante conseille aux parents de vérifier ce que les élèves emportent dans le cartable, l'ensemble des livres n'étant pas utile tous les jours et par exemple le dictionnaire n'est pas à apporter à l'école.

En fin de contrat il faut vider le classeur des documents s'y rapportant et les conserver à la maison.

Par ailleurs, il arrive parfois que certains élèves non inscrits la veille au TA apportent les 2 classeurs.

Cartables qui traînent : les élèves ont la possibilité de mettre leur cartable à l'abri près du bureau des éducatrices ou dans leur classe.

Projet de casiers : La problématique est qu'il n'y a pas assez de place dans les classes pour en installer et qu'il est aussi impossible, pour des raisons de sécurité, d'en installer dans les parties communes car cela gênerait la circulation. Ce sujet fait partie du projet « Cour » dont la commission a démarré et va s'étendre sur 2 ou 3 ans. Actuellement il en est en phase de recherche de subvention. La question de préparation des sols et des aménagements est à l'étude.

7) Modifications emploi du temps et contrôle de sortie :

L'équipe enseignante souligne le fait que toute modification fait systématiquement l'objet d'un affichage par les éducatrices dans la vitrine prévue à cet effet (à côté de leur bureau), les élèves doivent donc vérifier régulièrement. Pour les 6° cette année les modifications sont notifiées directement aux parents par mail.

Les 5° qui le souhaitent peuvent téléphoner à leurs parents depuis le bureau des éducatrices. Il en est de même pour les 4°.

Pour les *autorizations de sortie anticipée*, les principes pédagogiques de la Source impliquent la confiance donc il n'y a pas de contrôle. Au collège les élèves non autorisés à sortir de façon anticipée sont au nombre de 10.

8) Programme résolution des conflits et médiation :

De nombreux professeurs sont impliqués dans ce programme qui est différent selon la classe (6°, 5° ou 4°). Son objectif est la responsabilisation face aux conflits, de réfléchir au comportement par rapport aux conflits et de proposer des solutions alternatives : communication, écoute

Ce programme canadien à l'origine a été adapté à la France, à La Source et aux différentes classes en 2003. L'expérience a été réussie pour les 6° mais il y a eu un effet de saturation ensuite pour les 5° et 4° qui avaient l'impression de refaire la même chose. D'où la modification du projet l'an dernier autour du thème de la tolérance en impliquant les élèves (réunion, réflexion) et en décloisonnant les groupes (6°, 5° et 4°). Les professeurs et les élèves choisissent un atelier (différents thèmes sont proposés dans toutes les classes. A titre d'exemple les thèmes suivants sont proposés : Relations fille-garçon, travailler ensemble, le travail en groupe et ses difficultés, populaire ou intello, des goûts et dégoût, action-réaction) Pour un thème donné les élèves se réunissent une matinée et restituent devant un autre groupe. L'an dernier la restitution n'a pas été optimale et l'équipe enseignante s'attache cette année à améliorer la méthode et la qualité de celle-ci.

9) Tenue vestimentaire :

La question de la tenue vestimentaire correcte est abordée dans le règlement intérieur qui est signé par les élèves et les parents en début d'année. Lorsqu'un élève porte une tenue incorrecte, les professeurs lui font une réflexion, ce qui en général suffit à résoudre le problème rapidement. La plupart du temps les enseignants s'attachent non à sanctionner mais à expliquer à l'élève les risques liés à une tenue (par exemple : jupe trop courte pour une adolescente qui prend les transports en commun seule ...). Au niveau 3 il est arrivé une fois que la directrice demande à l'élève de rentrer chez lui pour se changer, mais ce fait est exceptionnel. L'équipe enseignante rappelle surtout qu'il appartient aux parents de faire attention à la tenue dans laquelle leurs enfants sortent, car les adolescents, à cet âge, ne se

rendent pas forcément compte de ce qu'ils dévoilent (par exemple décolleté pour les filles) et de que leur tenue implique aux yeux d'autrui. Enfin l'équipe souligne aussi que c'est pendant les voyages en particulier que certains élèves n'apportent pas les vêtements appropriés (par exemple chaussures adaptées pour de la marche et non sandales ...).

10) Choix pour la poursuite de la scolarité, l'orientation scolaire :

En 3° la conseillère d'orientation Stéphanie Buzzi, effectue un gros travail avec les bacs possibles à la Source et les possibilités d'autres bacs dans d'autres établissements. Un travail personnalisé peut aussi être effectué sur demande sous forme d'un ENTRETIEN DE 30 mn, avec un dossier réalisé sur Word, la présentation d'un métier, de formations) et il est toujours possible de prendre rdv avec elle pour aborder les questions d'orientation.

En 1^{ère}, une réflexion professionnelle est réalisée et en Terminale un entretien a lieu avec rédaction d'une fiche signalétique.

Par ailleurs il existe une base de données en ligne à disposition de tous les élèves (site du CIDJ).

D'après l'équipe enseignante, il est prématuré en 4° d'organiser une présentation des orientations. Mais, en cas de besoin, il est toujours possible de voir la conseillère d'orientation. Néanmoins, il y a un projet à l'étude : faire réfléchir les 4° à leur orientation par la rencontre avec des professionnels qui viendraient présenter leur métier.

Il existe aussi un forum des métiers tous les 2 ans au lycée. Cette expérience pourrait être étendue aux 4°.

11) PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) :

Cf. article dans la Source info. Suite à la circulaire ministérielle du 25 Mai 2002 le principe est d'apprendre aux élèves à se confiner en cas de catastrophe (risques naturels, transports toxiques, terrorisme ...). Des exercices ont été faits à Renan (5 zones de mises à l'abri) et à la Tour (2 sites de mises à l'abri) et se sont bien passés. Ce test est un exercice de 20 minutes durant lequel en principe chaque enfant doit savoir où aller. Le prochain test prévu sera d'une durée d'une heure.

Chaque année il y aura un exercice de mise en sécurité et 2 évacuations.

Le plan est terminé pour la Source. Il reste à déterminer la question de l'information aux parents. Le principe étant que les parents ne doivent ni téléphoner ni venir à l'école.

12) Evaluation des élèves :

La Source s'interroge depuis longtemps sur cette question et le conseil pédagogique y travaille. André ANTIBI, auteur de la « Constante Macabre », professeur à l'université de Toulouse doit venir à la Source le 4 avril prochain pour approfondir la discussion avec l'équipe pédagogique de tous les niveaux. L'idée est d'évacuer l'angoisse et le stress de l'évaluation par la note. Il existe des expériences dans certains collèges en France où l'absence de notes chiffrées rend les enfants plus détendus et en conséquence ils apprennent mieux. La Source veut donc lancer une réflexion sur ce point et s'adresser aux parents et aux enfants pour réfléchir ensemble à une forme d'évaluation des connaissances de l'enfant autre que la note chiffrée. L'absence de note n'empêche pas l'évaluation des connaissances, mais c'est un état d'esprit nouveau. Mais nous sommes en France dans un système global d'évaluation par les notes

Il est proposé aux coordinateurs de lancer un sondage auprès des parents (par l'intermédiaire des délégués) pour savoir si une conférence d'André Antibi le 4 avril au soir les intéresserait.

13) Charte des Délégués :

Elle devrait être revue sur certains points. Les coordinateurs de niveau vont prendre contact avec l'APE pour envisager des évolutions.